



COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ N° 6/2009-2010

Du 20 février au 9 avril 2010

Renens, le 9 avril 2010

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Sécurité des passages piétons

Lors de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2008, M. le Conseiller communal Michele Scala avait interpellé la Municipalité sur la sécurité des passages piétons à Renens.

Dans une réponse détaillée adressée au Conseil en mai 2009, la Municipalité avait relevé 11 passages pour piétons devant faire l'objet d'améliorations. Elle s'était par ailleurs engagée à établir un bilan sur ce point en fin d'année 2009.

La synthèse réalisée dans ce cadre est annexée au présent Communiqué.

Site scolaire du Léman - Choix du concept de signalétique

La Municipalité a accepté le concept général de la signalétique du site scolaire du Léman, qui prévoit notamment la pose de deux panneaux extérieurs d'information en béton avec texte sérigraphié directement sur le béton expliquant la dénomination des bâtiments, soit les trois vents soufflant sur le lac Léman, ainsi que le marquage des portes de classe et la pose de panneaux intérieurs de signalisation à chaque étage.

A noter que cette signalétique est primordiale pour le bon fonctionnement de l'école ainsi que pour les visiteurs de passage. Sa réalisation s'est faite pendant les vacances de Pâques.

Révision de la loi scolaire : la Municipalité répond à la consultation cantonale.

Afin d'actualiser une loi scolaire datant de 1984 et de tenir compte de la volonté populaire d'harmonisation des systèmes de formations cantonaux, le Département cantonal de la Formation, de la Jeunesse et de la Culture (DFJC) a récemment lancé une large consultation auprès de tous ses partenaires sur son avant-projet de loi sur l'enseignement obligatoire.

Outre le fait d'émettre une réserve sur des dispositions susceptibles de générer certains transferts de charges du canton aux communes (mode de financement des classes de raccordement) ou des augmentations significatives des besoins en infrastructures (réduction du nombre d'élèves par classe, organisation des transports scolaires), la Municipalité s'est positionnée sur la défense des points suivants :

- Saluer le concept d'une école inclusive et égalitaire visant notamment une prise en charge adéquate des enfants allophones ou d'origine socioculturelle défavorisée;
- Adapter les ressources allouées aux établissements scolaires en fonction de leurs réalités socioculturelles respectives;
- Imaginer un concept de devoirs surveillés avec des objectifs pédagogiques tendant vers la mise à niveau des acquis scolaires et allant au-delà d'une simple activité parascolaire, nécessitant une fois encore des ressources adaptées.

D'autre part, la Municipalité a préconisé une concertation efficiente entre les autorités cantonales et communales sur les questions ayant des incidences directes en matière de planification scolaire.

Directives environnementales pour l'acquisition et la gestion des véhicules et des machines lourdes de la Direction Environnement-Maintenance

La Municipalité a pris acte de la mise en place par le Service Environnement-Maintenance des directives environnementales pour l'acquisition et l'entretien de ses véhicules et machines lourdes. Ces directives précisent les éléments environnementaux à prendre en compte lors de l'établissement du cahier des charges et de l'acquisition de nouveaux véhicules ou machines. Elles expliquent également les différents modes de carburations à disposition (hybride, à gaz naturel ou électrique) et émettent des recommandations pour l'achat des machines communales.

A l'instar du concept pour des manifestations propres et respectueuses de l'environnement, il est également prévu que ce concept fasse l'objet d'une information aux utilisateurs et par extension à la population.

Ce document va servir de manuel de base pour l'acquisition de tous nouveaux véhicules et machines avec un certain nombre d'indicateurs énergétiques, environnementaux et techniques. A noter cependant que ce concept est par définition évolutif compte-tenu des progrès technologiques et de l'évolution des normes en vigueur.

Projet du groupe intergénérationnel pour 2010

Suite à un premier "Dîner Quizz intergénérationnel" réunissant une vingtaine de jeunes et personnes âgées en octobre 2009, les initiateurs du projet ont eu envie de poursuivre cette action pour l'année 2010. Lors d'une séance bilan en novembre 2009, un projet a retenu l'attention : créer un livre de recettes proposées par des jeunes et des personnes âgées.

Ce projet a pris forme et aujourd'hui le groupe de départ, composé de représentants l'AVIVO, de Pro Senectute et de Rayon de Soleil, du délégué jeunesse et de deux jeunes, a été rejoint par cinq nouvelles personnes, dont quatre jeunes.

Le vernissage du livre de recettes concoctées par des duos de jeunes/personnes âgées est prévu le 1er octobre 2010 à la Salle de spectacles de Renens. Les bénéfices de la vente du livre seront reversés à un nouveau projet visant à la rencontre entre jeunes et moins jeunes.

La Ville de Renens soutient financièrement ce projet. D'autres fonds ont également été sollicités.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé :

- de soutenir à nouveau **l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman** par une donation de Fr. 8'000.--. En remerciement de cette donation, la CGN offre **4 abonnements généraux CGN 1^{ère} classe** au porteur que la Ville de Renens **mettra à disposition**, en priorité de la population, et ensuite du personnel communal, aux mêmes conditions que les années précédentes, soit à un prix de location de Fr. 15.-- par jour et par abonnement;
- d'autoriser, conformément à la pratique en vigueur ces dernières années, le versement en 2010 à la **Paroisse catholique de St-François** d'avances trimestrielles pour couvrir les dépenses de fonctionnement en cours d'exercice;
- d'accepter la mise en place du **projet pilote "Nom de Code Respect pour toutes et tous"** à Renens. L'objectif de ce programme est de proposer des ateliers de sensibilisation aux jeunes filles autour du thème de la violence sexuelle. Une campagne, soutenue financièrement par des fonds privés et par l'Office fédéral des assurances sociales, est menée depuis plus de trois ans en Suisse alémanique par l'association Arip. Le programme "Nom de code Respect" serait donc adapté en Suisse romande à partir du projet pilote réalisé à Renens; et le travail mené ainsi que les posters (conçus lors des ateliers) serviront d'exemples à l'élaboration de campagnes diffusées dans les cantons romands. Ce projet s'inscrit dans la continuité de la politique de la jeunesse mise en place par la Municipalité et dont l'aspect prévention est un axe important;
- d'accepter le principe d'utiliser la **salle de conférences du Service Culture-Jeunesse-Sport pour des activités socioculturelles** pendant et en dehors des heures de bureau, moyennant des règles clairement établies de partage des lieux et une organisation rigoureuse. Il s'agit ainsi de faire vivre le lieu dans la perspective de la nouvelle dynamique au Centre-ville et de l'ouverture prochaine du Corso. C'est à ce titre que la Municipalité a donné à **l'association Tilt**, sur la base d'un projet complet de programmation, budget et règlement d'utilisation, son accord pour occuper ponctuellement la salle de conférences du Service Culture-Jeunesse-Sport avec des projets culturels, et ce au plus tard fin mai 2010. Cette décision intervient suite à un contact pris par l'association avec le Service Culture-Jeunesse-Sport pour s'enquérir d'éventuels espaces d'exposition à Renens. Cette association, constituée de plusieurs personnalités issues du monde des arts visuels, de l'architecture, des médias de Suisse et de l'étranger a pour objectif de mettre en place un espace de présentation et de diffusion de travaux d'artistes qui mette en évidence les enjeux sociaux actuels. Tilt a déjà des idées de collaborations avec diverses institutions de Renens;
- d'allouer un montant de Fr. 12'100.-- à **l'Entraide familiale de Renens et environs (EFRE)**, à titre de subvention 2010 à la **permanence Contact-chômage**. Dès janvier 2010, L'EFRE a ouvert sa permanence Contact-chômage une demi-journée supplémentaire, sur demande de la Ville de Renens et les Communes de l'Ouest lausannois, pour faire à la forte augmentation du nombre de personnes en recherche d'emploi. Dès lors, la permanence Contact-chômage est ouverte trois demi-journées hebdomadairement, les lundis après-midis ainsi que les jeudis matins et après-midis;
- de mandater les bureaux Particule Z à Cugy et Cohérence à Lausanne pour la mise en place d'un concept de communication **"zones 30" à Renens**. La mise en place des zones 30 se fera en plusieurs étapes. Une large campagne d'information et de sensibilisation accompagnera le processus, afin que les habitants et usagers - en particulier les

automobilistes - comprennent l'intérêt des mesures prises et que chacun puisse adopter rapidement les règles de comportement propres à ces zones. Un groupe de travail interne à l'administration a été désigné pour assurer le suivi de la campagne d'information et de sensibilisation;

- d'adjuger les travaux pour la modification et l'amélioration de **l'éclairage public à la rue de l'Avenir**, en lien avec l'ouverture prochaine du chantier pour la réalisation d'un nouveau bâtiment à la rue de l'Avenir 15-17;
- de libérer les fonds permettant à la **Société coopérative de la piscine de Renens** de construire un collecteur d'eaux usées et de mettre en place un groupe de travail interne à l'administration pour examiner en détail l'ensemble des travaux à prévoir selon le rapport transmis par les responsables de la Société coopérative de la piscine de Renens. La Municipalité a également libéré les fonds pour permettre à la Société coopérative de procéder à la démolition du bâtiment du vestiaire du club de plongée situé dans l'enceinte de la piscine. Ce bâtiment a en effet été déclaré dangereux en raison d'importantes fissures;
- de confier à un bureau d'expert un **mandat d'accompagnement pour la promotion économique du Centre-ville**. Ce mandat d'une durée de quatre à cinq mois comprendra différentes évaluations et tiendra compte des développements actuels et à venir (rénovation des rues du Centre-ville, place de la gare, tram à la rue de Lausanne, mise à double-sens de l'avenue du 14-avril, etc.) pour émettre des recommandations et propositions concrètes visant particulièrement à développer l'offre commerciale au centre-ville. Cette décision s'inscrit dans la continuité de la démarche réalisée en 2003 par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) en matière de marketing urbain;
- d'autoriser les travaux de peinture des façades du Centre de Rencontre et d'Animation. Ces travaux seront confiés au peintre et à l'apprenti-peintre du service Environnement-Maintenance;
- d'adopter les comptes de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées de Vidy-CISTEP.

La Municipalité a pris acte :

- de la participation de **jeunes de Renens au Salon du livre de Genève** sous la supervision de la délégation jeunesse et de soutenir leur implication par le financement des transports en train. La participation de ces jeunes s'inscrit dans le cadre du stand "L'éducation donne de la force" organisé par plusieurs partenaires et consiste en l'animation d'ateliers d'écriture et en une prestation de musique et de danse. Une vingtaine de jeunes de Renens seront mobilisés;
- de la tenue du vernissage et de l'exposition des travaux réalisés en 2009, dans le cadre des **ateliers "J(eux) d'images"**, du 6 au 12 mars 2010 au CRA;
- du **calendrier 2010** de l'agenda des manifestations du Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS);
- du **calendrier des manifestations soutenues par la Direction Culture-Jeunesse-Sport**. Outre le Giron des musiques, largement soutenu par la Ville, cinq manifestations importantes ponctueront l'année 2010. Il s'agit de :
 - Aperti : ouverture des ateliers d'artistes les 17 et 18 avril avec pour la première fois la participation d'artistes de l'Ouest lausannois

- Chansons napolitaines, 2 mai, Salle de spectacles
- Festival des Très Courts, 7 mai, Salle de spectacles: festival européen de courts-métrages proposé pour la première fois à Renens
- Festicaliente, 28 et 29 mai, Salle de spectacles (musiques latino-américaine)
- La Route lyrique, 18 juillet, Salle de spectacles, l'opéra de Lausanne sort de ses murs et fait halte à Renens

Ces différents projets reçoivent un soutien soit financier soit en nature par la mise à disposition de canaux de communication, de panneaux d'affichage ou de la Salle de spectacles;

- de la subvention que l'organisation privée **VetroSwiss** octroie à la Ville de Renens pour la mise en place de **conteneurs enterrés** pour la récupération du verre à la Salle de Spectacles et au Centre-ville. Cette subvention s'élève à 50% du coût, à l'exception des éléments en béton requis pour le montage;
- du soutien supplémentaire octroyé au **Renens Basket** avec la prise en charge de l'édition de 5'000 flyers promotionnels distribués par le club auprès des jeunes de l'Ouest lausannois et l'allocation d'un complément de subvention pour soutenir sa première équipe en ligue nationale. Le Renens Basket, l'un des clubs sportifs phares de Renens depuis 40 ans et actif auprès de plus de soixante juniors, porte les couleurs de Renens. Il a interpellé la Municipalité fin 2009 sur la difficulté du club à recruter de nouveaux membres et, en corollaire, sur la baisse de ses ressources financières observée de manière chronique ces dernières années;
- de la note du Service du personnel informant que, comme en 2008 et 2009, la Ville de Renens participera à l'action nationale "**Bike to Work**" (promotion des déplacements à vélo) du 1er au 30 juin 2010. Comme l'an passé, une petite manifestation sous forme d'apéritif dînatoire pour clôturer cette action sera organisée le 30 juin 2010 au Refuge de Renens;
- de la **programmation du théâtre de rue** "Transit bis", qui aura lieu **du 10 avril au 2 octobre 2010** dans le cadre du **renforcement des animations au Centre-ville** pendant la période du chantier. Entre ces deux dates, dix-sept projets d'animation de rue se dérouleront douze samedis matins au Centre-ville et cinq mercredis après-midis sur la place du Corso. Représentations de cirques de rue, clowns, échassiers, jongleurs, cracheurs de feu, parcours de jeux sont notamment au programme pour divertir un public familial;
- que les **Concerts d'été 2010** se dérouleront sur la place du Corso. Deux soirées sont prévues : les vendredis 18 juin et 30 juillet. Le bar ouvrira de 18h à 24h et les concerts se dérouleront de 21h à 23h environ;
- de **l'inauguration des jardins familiaux** au sud des voies CFF qui aura lieu le 8 juin 2010 à 18h sur le site du Censuy;
- du **premier bilan des déchèteries mobiles** de quartier après une année de fonctionnement. Cette nouvelle stratégie de collecte des déchets a prouvé sa pertinence en contribuant à faire passer le taux de recyclage de 43% à 47%;
- de l'organisation du **3^{ème} Dîner-Quizz** par le Groupe Coordination Jeunesse, le 22 avril 2010. Celui-ci aura lieu à Ecublens et aura pour thème les relations amoureuses et sexuelles des jeunes.

3. Statistiques sociales: situation au 31 décembre 2009

Le 4 décembre 2008, Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa et consorts ont déposé une interpellation concernant des éléments de statistiques sociales, dont les questions étaient les suivantes :

Parmi les bénéficiaires du RI, des indemnités-chômage et de l'aide sociale dispensée par l'EVAM :

- combien y a-t-il d'hommes, de femmes ?
- combien y a-t-il de familles monoparentales ?
- combien y a-t-il d'enfants jusqu'à 16 ans, de jeunes de moins de 18 ans ?
- combien y a-t-il de jeunes adultes entre 18 et 25 ans ?
- combien y a-t-il de personnes âgées de plus de 50 ans ?

Par ailleurs, l'interpellatrice se demandait s'il est possible de connaître le nombre de personnes qui changent de régime, passant, par exemple, du chômage au RI.

Dans sa réponse, le 20 mars 2009, la Municipalité présentait les statistiques 2008 et proposait de fournir ces chiffres annuellement.

Le tableau ci-dessous présente les chiffres au 31 décembre 2009¹:

	EVAM	ORP	CSR	Total
Hommes	86	666	777	1'529
Femmes	95	531	795	1'421
Total	181	1'197	1'572	2'950
<i>parmi ces personnes, on trouve :</i>				
Familles monoparentales	21	pas identifié	188	209
Enfants jusqu'à 16 ans	105	pas bénéficiaire	pas identifié	105
Jeunes de moins de 18 ans	9	31	523	563
Jeunes adultes entre 18 et 25 ans	38	371	249	658
Personnes âgées de plus de 50 ans	26	223	236	485

Concernant les chiffres fournis par le Centre Social Régional (CSR), il est précisé qu'ils concernent aujourd'hui le nombre de personnes et non plus le nombre de dossiers comme les chiffres fournis en 2008 ; les chiffres 2009 sont donc plus représentatifs mais ils ne permettent pas de faire une comparaison avec ceux de 2008.

Par contre, la détermination du nombre de personnes en fin de droit LACI² et sollicitant l'intervention du RI n'est pas possible avec l'outil statistique à disposition des CSR en 2009. En effet, le CSR explique qu'il n'est pas possible au niveau des outils statistiques de ne filtrer les demandes d'intervention que sur ce seul critère, les raisons d'une demande d'aide financière pouvant être cumulatives.

¹ Les chiffres sont transmis en concertation avec les responsables du Centre social régional (CSR), l'Office régional de placement (ORP) et l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM).

² LACI: loi sur l'assurance chômage et intempéries.

Deux exemples illustrent la difficulté:

- un couple en fin de droit sollicitant le RI dont l'un des conjoints est en fin de droit LACI et l'autre ayant une activité salariée peut être identifié soit comme "insuffisance de revenus" soit comme "fin de droit ou absence de droit LACI"
- une personne en fin de droit LACI qui doit demander l'ouverture d'une aide par le RI, qui trouve un travail de remplacement de six mois et qui n'a toujours pas droit à de nouvelles indemnités LACI doit s'adresser à nouveau au CSR pour obtenir le RI. Dans ce type de situation, il n'est pas possible de différencier la personne et elle est comptée à deux reprises.

Du côté de l'ORP, les personnes qui arrivent en fin de droit chômage ne deviennent pas toutes bénéficiaires du RI. Il y a notamment celles dont le (la) conjoint(e) a un revenu qui est au-dessus des barèmes d'aide sociale.

Dès lors, il n'est pas possible de connaître le nombre de personnes qui changent de régime, passant de la LACI au RI.

4. Crédits cantonaux et fédéraux pour des projets de promotion de l'intégration à Renens

La Ville de Renens, à travers la délégation à l'intégration, et plusieurs des associations rennaises partenaires de l'intégration ont répondu à l'appel d'offre cantonal et fédéral point fort 1 "langue et formation" en octobre 2009. Le programme cantonal précise que les fonds sont attribués autant aux projets liés à "l'apprentissage linguistique" qu'aux projets favorisant "la communication et l'accès à la formation".

L'ensemble des projets déposés a bénéficié du soutien du Bureau Cantonal pour l'Intégration (BCI) et de l'Office fédéral des migrations (ODM). Le constat pour la Ville de Renens est réjouissant et démontre la vivacité de ses associations et de sa délégation à l'intégration.

La délégation à l'intégration a déposé pour la seconde année consécutive deux projets, à savoir:

- *Label Intégration*: Cours de perfectionnement de la langue française à l'intention du personnel soignant des EMS des Baumettes et de l'Oriel pendant les heures de travail des apprenants;
- *Sur le Chemin de l'école*: Cours de sensibilisation au français pour les enfants allophones démarrant le cycle initial à la prochaine rentrée scolaire.

A ces projets s'ajoute le projet *Communiquer autour du livre*. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre la délégation à l'intégration et plusieurs lieux d'accueil de la petite enfance de la commune. Réunis autour du thème du livre, le projet vise à promouvoir son utilisation au sein de la cellule familiale. Un projet de *Formation pour des concierges* a également été soutenu par le BCI et l'ODM. Il s'agit de mettre sur pied un cours pour des concierges non-professionnels leur permettant de développer des bases en gestion de conflits et de communication interculturelle.

La Commission Intégration Suisses-Etrangers (CISE) a également déposé un projet en collaboration avec la Commission d'intégration et d'échanges d'Ecublens. Le projet intitulé *"Bienvenue dans l'Ouest"* vise à accueillir, autour d'une balade, les personnes nouvellement arrivées dans les deux communes.

Enfin, plusieurs associations partenaires de l'intégration ont déposé des projets. La déléguée à l'intégration a été consultée sur la cohérence et la pertinence des projets déposés sur le territoire communal, par le Bureau Cantonal pour l'Intégration (BCI).

- L'association Aux Quatre Coins avec son "Atelier aux Quatre Couleurs". Il s'agit d'ateliers d'expression créative offrant un moyen ludique à des enfants en âge scolaire de s'immerger dans le bain de la langue française;
- L'association Globlivres a déposé deux projets, à savoir:
 - o "*Chez nous, Chez vous*" - il s'agit de la tenue au sein de la bibliothèque d'une vingtaine de rencontres interculturelles dans le but est de pratiquer le français oral,
 - o "*Rencontres-lectures pour les petits et leurs mamans*" - Ce projet réunit à la fois les mamans et leurs petits enfants dans le but d'encourager la pratique de la lecture ensemble;
- L'association Français en Jeu, qui a reçu des soutiens pour ses différents cours de français pour l'Ouest lausannois ainsi que pour le projet "*Apprendre l'école*" mené en collaboration avec l'Association des Parents d'élèves et avec le soutien de la commune. Il s'agit de deux classes de français pour les parents ayant des enfants à l'école, le matériel utilisé étant le matériel scolaire de l'enfant;
- L'association Albano-Suisse l'Avenir qui met sur pied un cours de sensibilisation au français pour les femmes albanophones et leurs enfants en âge préscolaire;
- le Collectif MXX qui a réalisé un clip "Lettre à Guillaume Tell" sur les questions de racisme.

Les projets sont inscrits dans le catalogue de mesures d'intégration développé par le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme.

5. Autre communication : travaux nocturnes sur le chantier de rénovation du centre Migros Métropole

Suite à des plaintes de riverains auprès de la Police de l'Ouest et de la Commune dans la nuit du 6 au 7 avril, plusieurs démarches ont été entreprises afin de clarifier la nature des travaux menés dans le centre Migros Métropole ainsi que le type d'autorisation délivrés pour les mener.

Selon un document que la Police de l'Ouest a finalement pu obtenir après insistance dans la nuit du 6 au 7 avril, la Commission professionnelle paritaire de l'industrie vaudoise a délivré une autorisation de travailler la nuit, en fixant les conditions de respect des travailleurs, du 29 mars au 1^{er} avril et du 6 au 9 avril. Il convient de relever ici que ni les autorités communales ni les services de la Police de l'Ouest ne sont tenus informés de ces autorisations. Pour rappel, l'inspection intercommunale des chantiers ne s'occupe plus que de la sécurité du chantier (travailleurs et clients en l'occurrence) et n'est donc pas non plus informée des travaux de nuit.

La Commune a dès lors pris contact le 7 avril avec les architectes du chantier afin de les alerter sur les importantes nuisances sonores occasionnées par ces travaux nocturnes ainsi que pour leur rappeler leur responsabilité en matière d'information au voisinage dès lors que des travaux particuliers sont prévus (travaux en dehors des heures et jours traditionnels,

travaux occasionnant des désagréments particuliers telles que nuisances sonores, fermeture de route, etc.). Pour mémoire, la Commune a d'ores et déjà attiré à plusieurs reprises l'attention de la direction de ce chantier sur un tel devoir d'information.

Suite à ce contact, les architectes et la direction des travaux ont distribué le jour même (soit le 7 avril) un courrier aux riverains les plus proches pour présenter des excuses. Ce courrier précise également que toutes les mesures possibles seront prises pour diminuer le bruit la nuit, et donne la liste des jours où des travaux nocturnes sont prévus. A noter également que, suite au contact avec les services communaux, la direction des travaux a pris la décision de limiter le travail nocturne à 22h00 dès le 7 avril. Enfin, si le cas devait se reproduire, le bureau d'architecte a garanti à la Commune que l'information serait beaucoup mieux soignée.

En parallèle, un courrier municipal sera également adressé au Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs du Service de l'emploi du Canton de Vaud, afin de lui demander que les autorités communales soient tenues informées des autorisations spéciales délivrées pour des chantiers ayant lieu sur le territoire renanais et pour le rendre attentif aux nuisances que peuvent occasionner les travaux ainsi autorisés, et cela d'autant plus lorsque ceux-ci sont en zone urbaine.

Les personnes qui ont alerté les autorités communales sur ces nuisances ont été renseignées sur les démarches que la Commune a entreprises les concernant.

LA MUNICIPALITÉ

Annexe : Rapport au Conseil communal sur la sécurité des passages piétons
